



*La Regrippière*

DEL-2025-0058

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 11  
Votants : 13

**OBJET :**  
  
ACHAT D'UN  
TONDEUSE POUR  
LES SERVICES  
TECHNIQUES

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 20 novembre  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2025

**PRÉSENTS :** M EVIN P., Mme DURAND A., M CAILLER R., Mme PETITEAU M-E., M BOUCHEREAU F., M SOURISSEAU B., Mme BARON A., M DUGUE V., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C., Mme LAMBERT B.,

**EXCUSÉS :** M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-L,  
Mme PASQUEREAU C., M BAUDRY M., M CARETTE C., Mme HERBRETEAU M-A.,

**POUVOIRS :** M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.  
Mme HERBRETEAU M-A a donné pouvoir à Mme JOLIVET C.

**SECRÉTAIRE :** Mme FONTENEAU C.

Monsieur le Maire explique qu'il faut acheter une tondeuse afin que les agents du services techniques aient deux engins. Cela permettra d'avoir toujours un tracteur en cas de panne.

Il y a donc nécessité d'investir dans l'achat d'un tracteur tondeuse pour les services techniques. Une consultation auprès de plusieurs de concessionnaire a été effectuée.

Marque	Garantie	Prix TTC
Ferris ISX3300	3 ans	27 439.20
Grillo	2 ans	28 680.00
Husqvarna P520DX	2 ans	29 960.75
Kubota F 251	2 ans	33 000.00

Il est proposé de choisir la tondeuse de la marque Husqvarna. La première tondeuse de la marque Ferris a une coupe qui ne sera pas pratique pour le nettoyage régulier. Concernant la Grillo, celle-ci est beaucoup moins maniable par rapport à l'empâtement de celle-ci.

Il est proposé de choisir la tondeuse Husqvarna qui répond à tous les critères.

Cette dépense d'investissement sera financée sur le budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'achat d'une tondeuse Husqvarna pour les services techniques pour un montant de 24 967.29 € HT soit 29 960.75 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le 25 NOV. 2025

Certifié exécutoire par le Maire  
Publié ou notifié le : 25 NOV. 2025

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,  
Pascal EVIN

